



LA CARTE A LA JOURNEE

A compter de l'ouverture de la saison 2017 (dès les premières épreuves de cyclo-cross 2016-2017), la participation aux compétitions, par prise d'une CARTE A LA JOURNEE, ne sera plus admise pour les catégories Pass-Cyclisme.

Tous les engagé(e)s de la catégorie Pass-Cyclisme devront être licencié(e)s FFC.

Son utilisation se limitera aux épreuves ouvertes aux catégories Juniors, Cadets, Minimes et Ecole Française de cyclisme.

Claude CRAMETE

Commission route IDF